

N° d'ordre : 18
Année : 2022

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 11-07-2022 à 18h30

Secrétaire de Séance : F.EYNARD

Présents : M.BOISSOUT, M-M. DAUBIGNEY, F.EYNARD, P. LALLIER, PEYRON M C, R CHAIX, S. GADAIS; C. SALETES

Procurations : M MEYNARDIE pour P LALLIER, VERNAZ J pour CHAIX.R

Absents : M.L.TRIQUET; A ROUSTAN; G.FAUCON; C. BOMPARD

Présence en visioconférence : J. CROUZET

Quorum de présence : 8 Participants présents : 8

Séance ouverte à 18h30

Approbation du compte-rendu du CM du 13-05-2022

Selon document envoyé le 06-07-2022.

Aussi proposition est faite au Conseil Municipal : de valider ce compte-rendu et de donner tout pouvoir à M le Maire pour viser les documents le concernant :

Soumis au vote : - Contre : 0- Abstentions : 0- Adoptés : 10

Délibération « Facturation de M HANEMIAN pour MOE Maison DESSALES »

Comme convenu au contrat d'architecte en date du 16 novembre 2021, règlement de la facture à Mr HANEMIAN, de la première partie de la mission maîtrise d'œuvre.

Il s'agit des parties, expertise initiale et état des lieux, avant projet sommaire et avant projet définitif et dépose du permis de construire. A ce jour 100% de ces missions sont réalisées, pour la maison Dessales située 15 chemin de la Chapelle.

Ce montant de ces missions, s'élève à 7 000€HT, soit 8 400€TTC

Aussi proposition est faite au Conseil Municipal : de valider cette facturation et de donner tout pouvoir à Mr le Maire pour viser les documents la concernant :

Soumis au vote : - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Adoptés:10

Délibération ” Travaux d'extension du réseau d'assainissement les Piaunes ”.

Lors de sa séance du 13 mai dernier, le conseil municipal a validé l'extension du réseau d'assainissement du quartier les Piaunes.

Un devis d'un montant total de 5 700€HT (fournitures 2 100€HT et main d'œuvre 3 600€HT) a été présenté par l'entreprise NICOLAS de Clansayes

Aussi proposition est faite au Conseil Municipal : de valider cette proposition et de donner tout pouvoir à Mr le Maire pour viser les documents la concernant :

Soumis au vote : - Contre : 0.....- Abstentions : 0 - Adoptés:10

Délibération ” Convention de voirie avec la CCEPPG pour la période 2023-2025”.

La convention de voirie avec la CCEPPG arrivant à son terme, il devient nécessaire de la renouveler.

Cette convention permet à la commune depuis de nombreuses années de profiter d'un tarif préférentiel pour tous les travaux de voirie.

Cette convention s'établit à 60 000€ de travaux minimum et 120 000€ maximum, sur la période de 2023 à 2025.

Aussi proposition est faite au Conseil Municipal : de valider cette proposition et de donner tout pouvoir à Mr le Maire pour viser les documents la concernant :

Soumis au vote : - Contre : 0- Abstentions : 0 - Adoptés:10

Délibération ” Facturation du nettoyage des logettes compteur AEP au pétitionnaire”.

Nous nous retrouvons régulièrement devant le fait de nettoyer les logettes pour accéder aux compteurs d'eau AEP des pétitionnaires, afin d'effectuer le relevé annuel.

Cet opération peut s'effectuer en quelques minutes, voire en plusieurs heures.

Aussi proposition est faite de facturer au pétitionnaire cette opération.

Un tarif de 25€ de l'heure par agent est proposé.

Aussi proposition est faite au Conseil Municipal : de valider cette proposition et de donner tout pouvoir à Mr le Maire pour viser les documents la concernant :

Soumis au vote : - Contre : 0- Abstentions : 0 - Adoptés:10

Décisions urgentes et questions diverses

Point sur les dossiers en cours

Un devis a été réalisé pour la clôture des jardins partagés, piquets bois (151€HT) pour un grillage de 1m de hauteur.

Travaux d'installation de la fibre, fin des reprises de fourreaux place Xavier Sylvestre semaine 29.

Travaux d'installation de la 2^{ème} antenne mobile (STEP), alimentation électrique terminée, reste les fondations et le pylone.

Travaux maisons Dessales, attente instruction PC et de l'AT (demande de pièce complémentaires)

Prochain rendez-vous

Fête du village le week-end du 19 au 22 aout

Prochain CM en septembre

La séance est levée à 19h30